

DECRET N° 94-219 du 12 Juillet 1994

Portant nomination au Ministère
de l'Education Nationale

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de
la République du Bénin ;

VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclama-
tion des résultats définitifs du deuxième tour des élections
présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU Le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du
Gouvernement ;

VU Le Décret N° 93-111 du 19 Mai 1993 portant attributions, orga-
nisation et fonction du Ministère de l'Education Nationale ;

SUR Proposition du Ministre de l'Education Nationale,

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 Juin 1994 ;

DECRETE :

Article 1er. - Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère
de l'Education Nationale :

Directeur des Ressources Humaines : Monsieur Grégoire Désiré
AHOUANJINOU

Directeur de l'Enseignement Technique et Professionnel : Madame Basilia ACROMBESSI
épouse HOUNTONJJI

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 12 Juillet 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



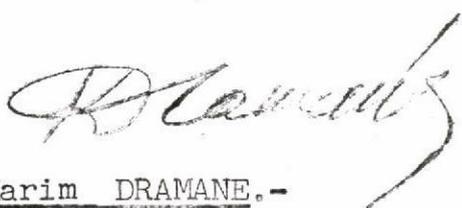
Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat
à la Présidence de la République,
Chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et de la
Défense Nationale,



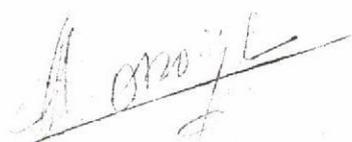
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre de l'Education
Nationale,



Karim DRAMANE.-

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MEPRDN 4 MEN-MF 3 AUTRES MINISTERS
16 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 RN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCM-
CSM 2 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 2 JO 1.-